

DELIVRANCE DES DOCUMENTS, PIECES A FOURNIR ET FRAIS A PAYER

◆ Légalisation

Copie du document et son original

Copie du passeport ou Carte d'identité en cours de validité

Frais d'établissement : 80 South African Rands

◆ La Procuration

- Copie du passeport ou carte d'identité en cours de validité

- Frais d'établissement : 500 South African Rands

◆ Laissez-passer

* Formulaire disponible sur le site

* Copie de la nationalité ou naissance

* Copie de l'ancien passeport

* 2 Photos passeports

* Frais d'établissement : 1000 South African Rands

◆ Authentification de document

- Copie de la carte d'identité ou passeport

- Copie du document à authentifier

- Frais d'établissement : 1000 South African Rands

◆ Renouvellement de passeport

- Frais d'établissement : 3000 South African Rands

- Formulaire disponible sur le site

- Copie de la Nationalité

- Copie de la Naissance

- Copie du Passeport

- 04 photos passeports

- Attestation de personne à prévenir à remplir

◆ **Demande de carte consulaire**

- Formulaire disponible sur le site
- Copie de la Nationalité ou de la Naissance
- Copie de l'ancien passeport
- 2 photos passeports
- Frais d'établissement : 200 South African Rands pour une validité d'1 an

◆ **Naissance**

- Copie de naissance du nouveau-né
- Copie de naissance du déclarant (le père ou la mère)
- Date de déclaration (45jours)
- Frais d'établissement : 250 South African Rands

◆ **Acte de mariage**

- Formulaire à remplir disponible sur le site
- Une demande manuscrite de mariage signée par les deux conjoints,
- L'original du Certificat de Nationalité Togolaise (plus copie simple),
- L'original du Certificat de Naissance (plus copie simple),
- Photocopie des trois premières pages du passeport togolais des époux,
- Copie du séjour en République Fédérale d'Allemagne,
- Certificat de célibat ou attestation de non remariage établi à la Mairie de son lieu de naissance
- Acte de publication de bans de mariage établi à la Mairie de son lieu de naissance
- Certificat de non opposition au mariage établi à la Mairie de son lieu de naissance
- Photocopie des trois premières pages du passeport togolais des témoins
- Attestation de dot (s'il y en a) +02 photos d'identité.
- Frais d'établissement : 3500 South African Rands

NB : Les frais sont à verser le jour du mariage.